



Fiche d'information

# Modèles internes de projection des dépenses de l'AVS

Cadre:

## Résumé des deux nouveaux modèles de l'OFAS

Date:	16.09.2024
Stade:	16.09.2024
Domaine:	AVS

L'OFAS établit régulièrement des perspectives financières pour l'AVS. Lors de travaux de contrôle, l'OFAS a découvert deux formules mathématiques dans le programme de calcul des perspectives financières de l'AVS qui conduisaient à long terme à des valeurs élevées non plausibles pour les dépenses de l'AVS. Afin de déterminer l'ordre de grandeur de la surestimation et d'obtenir de nouvelles projections fiables, l'OFAS a développé, entre fin juin et fin août 2024, deux modèles de calcul alternatifs, un modèle de base et un modèle de plausibilité. L'OFAS a par ailleurs validé ces deux modèles à l'aide de deux modèles externes. Cette note d'information explique brièvement les deux approches internes retenues.

Modèle de base  
(modèle 1)

### Comment le modèle a-t-il été construit?

Le premier modèle interne de l'OFAS est basé sur des informations disponibles publiquement et peut donc être reproduit. L'objectif a été de créer un modèle aisément compréhensible et solide. Ce modèle de base a été utilisé pour établir les nouvelles projections financières pour les années 2024 à 2040.

Le modèle de base utilise les scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour la projection du nombre de bénéficiaires de rentes en Suisse, ainsi que les prévisions du SECO et de l'OFS pour la projection de l'évolution future des salaires et des prix. Pour toutes les autres variables pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations particulières – telles que les valeurs futures des rentes moyennes en Suisse et à l'étranger et le nombre de bénéficiaires de rentes à l'étranger –, des tendances linéaires basées sur des observations passées ont été estimées et utilisées. Pour ces estimations de tendance, une pondération a été effectuée entre la précision de l'estimation et l'actualité de l'information. Recourir à un plus grand nombre d'observations du passé peut augmenter la précision des tendances, mais aussi conduire à des tendances qui ne sont plus nécessairement actuelles.<sup>1</sup>

### De la première estimation au modèle final 2024

Pour estimer le nombre de données utilisées pour les tendances d'évolution, l'OFAS utilise une méthode qui permet de tester la précision du modèle sur la base des dépenses de l'AVS des années antérieures. Le nombre de données a été choisi de manière à ce que la précision des projections du passé soit le plus proche possible des données historiques observées. Ainsi, les dépenses de l'AVS ont été projetées sur la période 2010-2023 et comparées aux valeurs

<sup>1</sup> Une description détaillée du modèle sera disponible prochainement.

effectivement réalisées. La différence moyenne absolue est d'environ 0,5% (entre 200 et 500 millions) des dépenses totales.

Sur la base de cette méthode, le nombre de points de données a été quelque peu réduit au cours des travaux, ce qui a permis d'augmenter quelque peu la précision de la projection des dépenses.

Modèle de  
plausibilité  
(modèle 2)

### **Comment le modèle pour le contrôle de plausibilité est-il construit?**

Le second modèle interne à l'OFAS est basé sur des données individuelles dont l'OFAS dispose à des fins statistiques. Le modèle de plausibilité est utilisé uniquement pour les tests et contrôles internes et non directement pour les nouvelles projections financières. Il utilise des informations sur les cotisations individuelles (provenant des comptes individuels de l'AVS) et les droits à un rente ainsi acquis pour estimer le nombre de bénéficiaires de rentes dans le futur. Une personne qui touchera une rente dans cinq ans par exemple a de fortes chances d'avoir déjà accumulé des droits acquis aujourd'hui, à 60/59 ans. Comme les cotisations sont disponibles depuis 1981, il est en principe possible de calculer les droits à une rente également pour des personnes qui ont déjà émigré.

### **Modèle pour le contrôle de plausibilité : défis rencontrés**

Les travaux approfondis sur ce modèle ont montré qu'il fonctionne relativement bien pour la population de nationalité suisse en raison des informations disponibles pour ce groupe (avec quelques nuances pour les raisons évoquées ci-dessous). Cela apparaît clairement si l'on compare le modèle avec les années passées : pour les ressortissants suisses, les projections des années connues, c'est-à-dire avant 2024, sont souvent proches des valeurs réelles observées.

En revanche, la modélisation s'est révélée difficile pour les rentes des personnes de nationalité étrangère, et ce pour plusieurs raisons:

Premièrement, les informations disponibles sont souvent incomplètes. Ainsi, il n'est pas possible de savoir si une personne émigrée est décédée avant de recevoir une rente. Il y a donc encore des personnes qui figurent dans les données individuelles qui ne recevront pas de rentes dans le futur. De même, il arrive que les informations ne soient pas toutes disponibles pour les ressortissants suisses : ainsi, des personnes peuvent avoir droit à une rente sans figurer dans les données, en raison par exemple des cotisations du conjoint.

Deuxièmement, les ressortissants étrangers ne reçoivent pas nécessairement une rente lorsqu'ils émigrent. Selon les conventions de sécurité sociale et si les périodes de cotisation sont courtes, il est possible que des indemnités forfaitaires soient versées au lieu d'une rente. En outre, les ressortissants de pays sans convention de sécurité sociale n'ont pas droit à une rente en cas d'émigration, mais ils reçoivent le remboursement des cotisations.

Troisièmement, il faut s'attendre à une augmentation du non-recours aux rentes à l'étranger. Les personnes ne font parfois pas valoir leur droit à la rente, par exemple parce qu'elles oublient de la percevoir, parce que cela n'en vaut pas la peine (montants trop faibles) ou parce que la perception de la rente AVS leur ferait éventuellement perdre d'autres droits dans leur pays (p. ex. prestations sous condition de ressources).

### **Utilisation du modèle**

Pour les raisons susmentionnées, le second modèle interne n'est utilisé qu'à des fins de plausibilité et de contrôle pour le calcul des rentes des ressortissants suisses. Afin de pouvoir mieux représenter la population étrangère à l'avenir, l'OFAS suit actuellement deux approches. D'une part, une analyse est actuellement effectuée afin de mieux comprendre comment les facteurs d'influence précédemment énoncés et les tendances mentionnées peuvent dans le futur affecter les dépenses de l'AVS. D'autre part, la question est approfondie de savoir comment les données de bases statistiques peuvent être améliorées, afin de mieux représenter la population étrangère. Il convient aussi de retenir que le modèle de plausibilité interne de l'OFAS, en se basant sur les droits acquis, ne peut se prêter qu'à des projections dans un avenir proche, et non à l'horizon de l'année 2040. Cela explique également que cette approche, bien que basée sur des données individuelles et riches d'informations, ne peut être utilisée pour l'heure qu'à des fins de contrôle et d'analyse de plausibilité.

## Synthèse

Grâce à la démarche présentée dans cette fiche, les contrôles internes sont intensifiés et la transparence de la modélisation est garantie. L'OFAS dispose ainsi à nouveau de bases techniques solides pour continuer à accompagner les processus politiques et à publier des projections et des informations fiables.

### Autres versions linguistiques :

Interne Modelle zur Projektion der Ausgaben der AHV

## Renseignements

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

[kommunikation@bsv.admin.ch](mailto:kommunikation@bsv.admin.ch)